



8 juillet 2022

« Les comptes ne sont pas bons », encore un effort Monsieur le Directeur.

Ce vendredi 8 juillet, l'intersyndicale des organisations syndicales représentatives des DPIP a participé à une réunion de travail portant sur les perspectives de revalorisation du corps. Il s'agit de la 4ème réunion en l'espace de 4 mois.

Fait marquant, cette réunion était présidée par Monsieur Laurent Ridel, notre DAP. Sa présence, que nous percevons comme un acte fort, est sans nul doute reliée à la très forte mobilisation des terrains de ces derniers jours.

Les perspectives portent sur trois volets : l'indemnitare, l'indiciaire, le statutaire.

Lors de la précédente proposition (volet indemnitare) du projet de « revalorisation » lié à la mise en œuvre du RIFSEEP nous avons, unanimement, exprimé notre opposition, au vu des montants proposés bien trop faibles et du fait de l'absence de revalorisation pour les DPIP occupant les fonctions de DPIP et de chef-fe d'antenne sans encadrement de DPIP.

Sur la base de nos demandes la DAP a revu sa copie et entend nous convaincre de la réalisation d'un effort conséquent en budgétisant 700 000 euros (sur la globalité de l'enveloppe indemnitare) au lieu des 400 000 euros initialement prévus. Les éléments nous ont été présentés ce jour, durant la réunion.

Nous notons l'effort, mais la revalorisation est toujours sensiblement en deçà des attentes.

Il est proposé, pour la mise en œuvre de l'IFSE, une revalorisation (par rapport aux montants initiaux IFO) de :

- 145 euros net mensuel pour un DPIP
- 83 euros net mensuel pour Chef d'antenne, sans DPIP à encadrer
- 173 euros net mensuel pour un chef d'antenne, avec DPIP à encadrer
- 171 euros net mensuel pour un adjoint DFSPIP catégorie 2
- 130 euros net mensuel pour un adjoint DFSPIP catégorie 1 (groupe 3)

Pour l'intersyndicale, une revalorisation plus forte et plus égalitaire doit être soutenue par la DAP ; d'autant plus que celle-ci doit rapidement rendre sa copie pour la mise en œuvre du RIFSEEP pour le corps des DPIP, dernier corps où le RIFSEEP n'est pas encore mis en application. La précipitation « pour boucler ce dossier » est palpable.

Mais quelle garantie avons-nous pour la suite ? Là, le bât blesse.



L'intersyndicale SNDP-CFDT, SNEPAP-FSU, UN-DPIP-CFE-CGC a indiqué dès le début des discussions que la focale ne pouvait être uniquement placée sur le régime indemnitaire. Seule une réforme ambitieuse, incluant des dispositions statutaires, indiciaires, indemnitaires, accompagnée d'une véritable vision métier pour les DPIIP pourrait répondre à nos attentes !

À ce jour, nous ne pouvons que constater l'absence de présentation d'un réel projet sur le **volet indiciaire**. Des perspectives pour 2023 sont avancées par l'administration, mais sous réserve de l'enveloppe qui sera obtenue au PLF (projet de loi de finances) 2023. Les mêmes paroles et perspectives sont avancées depuis 4 mois maintenant sans élément nouveau et concret.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette réponse.

Notre exigence porte à minima sur la définition d'une ligne directrice claire par le DAP de ce qu'il entend défendre comme demande budgétaire pour revaloriser le corps des DPIIP à la hauteur de ses responsabilités et pour atteindre enfin une grille indiciaire « Point d'étape vers le A+ ».

Nous attendons au plus tôt la communication d'un objectif de grille mentionnant :

- la revalorisation des pieds de grilles
- la revalorisation et les objectifs stratégiques d'indices à atteindre sur les échelons pivots permettant l'accès au grade supérieur
- le décrochage visé sur l'indice sommital pour repositionner le corps
- la réduction du déroulé de carrière et les possibilités pour raccourcir la durée de certains échelons

Alors que la diffusion du rapport des Etats Généraux de la Justice laisse craindre une remise en cause de l'intervention même des SPIP, nous attendons un geste fort. L'administration doit démontrer sa volonté de défendre une réforme d'ampleur pour l'ensemble des directeurs.rices pénitentiaires d'insertion et de probation !

En qualité de Directeurs.rices attaché.es à notre mission de service public, nous nous battons pour la défense et la reconnaissance de nos missions, à la hauteur des responsabilités quotidiennes qui sont les nôtres.

Nous appelons à la poursuite de la mobilisation des DPIIP, afin de défendre notre corps et rendre visible nos missions, notre métier, notre engagement au quotidien. Par la même nous porterons la défense des SPIIP et leur implantation au cœur de la politique publique de prévention de la récidive.